



FO Jeunesse et Sports

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX

Email : fo.jeunesse.sports@gmail.com

Les CREPS : abandonnés par l'Etat

Tandis que le gouvernement lamine ses services déconcentrés via la réforme territoriale, fusionnant brutalement des directions, sans véritable projet autre que d'économiser, il se défait progressivement de ses outils les plus précieux pour les donner aux régions.

C'est le cas des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives, les CREPS, qui se voient peu à peu livrés aux mains des régions et dont les missions sont de plus en plus soumises à la marchandisation, au détriment des missions et objectifs qui étaient les leurs naguère, quand on les appelait encore « Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sports »...

Transférés sauvagement aux régions

La loi NOTRÉ prévoyait que l'Etat se débarrasse de certains de ses établissements au profit des régions. Les CREPS devaient faire partie de ce wagon. Alors que **le projet de convention mettant à disposition les CREPS et une partie de leurs personnels à la région n'a pas pu être présenté au comité technique ministériel, seule instance habilitée à donner son avis sur la question**, il est déjà présenté aux comités techniques des CREPS et ces conventions sont déjà en cours de signature.

Pour FO c'est un déni de démocratie et du dialogue social ! Cette logique, présente dans le projet de refonte du Code du Travail, se décline de la même façon : piétiner les règles et garanties nationales **pour laisser localement les collègues face à leur hiérarchie, sans discussion permettant de s'appuyer sur des garanties nationales pour les personnels et leurs missions**. C'est inadmissible ! Pourquoi tant de précipitation ? Le ministère, pressé de brader ses établissements, devrait attendre que le nouveau comité technique ministériel soit en place. Les agents n'ont plus leur mot à dire sur leurs conditions de travail !

Ce projet de convention prévoit pourtant le transfert d'une partie des missions aux régions. **Une partie des personnels sera également mise à disposition des régions, de manière individuelle, à titre gratuit**. Ce n'est pas rien !

Si la plupart des agents conservent pour l'instant le statut de fonctionnaire d'Etat, ce n'est pas le cas de tous, les contractuels devenant d'ores et déjà personnels du conseil régional.

Les autres agents auront un droit d'option à faire entre l'intégration ou le détachement sans limitation de durée

auprès du conseil régional. Ceci sans avoir forcément connaissance des avantages ou inconvénients de chaque choix.

Enfin, cerise sur le gâteau, cette convention est signée entre le Préfet et le président de région, les CREPS ou le ministère n'étant pas signataires. C'est un pas de plus vers le délitement de notre ministère.

De plus en plus éloignés du ministère

Le lien avec les missions du ministère et celles portées naguère par ces établissements est de plus en plus ténu. En matière d'éducation populaire, par exemple, les CREPS se retrouvent dans l'impossibilité de pouvoir porter quoi que ce soit, faute de personnels (FO réclame depuis longtemps le recrutement de CEPJ dans les CREPS) et d'orientations (les missions jeunesse étant désormais laissées à la discrétion des régions).

Cet abandon progressif par l'Etat met les agents dans des situations pour le moins inconfortables. Ils se demandent ce que l'avenir leur réserve, et il faut avouer qu'ils sont en droit de se le demander...

Vers la marchandisation des services

Cet abandon progressif, depuis plusieurs années, de l'Etat, **conduit les CREPS à se positionner sur le secteur marchand** pour pouvoir survivre.

Les effectifs sont, comme partout ailleurs, en baisse, **la masse salariale étant un des leviers permettant de faire des économies**. Dès lors, les agents n'ont plus les moyens de remplir leurs missions correctement.

De la même manière, les CREPS se positionnent de plus en plus vers l'accueil de stagiaires ou vers le sport de haut niveau, plus rentables, **au détriment de la formation**. Dans ce domaine, ce sont les CQP qui remplacent petit à petit les diplômés Jeunesse et Sports.

Les personnels n'exercent plus leur métier, leur objectif devient d'être rentable et non plus être formateur. C'est la perte de l'expertise des collègues et pour le ministère la perte d'un outil incontournable au service de la formation !

Face à ces constats, FO réclame une réappropriation par l'Etat de ses établissements publics, avec des orientations claires en matière de formation sportive et d'éducation populaire et les moyens de les mettre en œuvre ! FO s'oppose à la loi NOTRÉ et à ses conséquences en termes de perte de service public !

SERVICE
PUBLIC

JE-NOUS-TOUS
AVEC **FO!**